

Bon No: 001259770		1ere Gachée: 09:43 (1) Date: 21/07/2026				Zone: SOUS CENTRALI	
		Quantité: 0.30 m3 référence commande(2):				Véhicule:	
client: 1022		RAMERY TRAVAUX PUBLICS AGENCE HAINAUT ZI BAS PRE 59590 Raismes				10 RAMERY	
chantier: 1022337						12 CHRISTOPHE	
85624						CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR	
convenue réelle		debut fin		chantier centrale		ATTENTE	
09:40				00:00		température: TEMPERATURE : 3	
						vitesse du vent:	
						validité:	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)	
61A		MORTIER S.A.B.M				XO	
						Classe Chlorure	
						consistance(7)	
						S 1	
						Dmax	
						0/4	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)	
CEM III/A42.5 N CE CP1 NF						Résistance caractéristique(4)	
						0	
appellation commerciale M300							
Propriétés particulières spécifiées MORTIER A JOINT							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRONNEMENTALE						NOM:	
CONTRIB CARBONNE							
REP						signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):				signature:			
type et quantité:							
demandeur:							

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe XO ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN